



MAI - JUIN 2025

www.handicapenergie.fr

INCLUSIV'DAY 2025 : LE RENDEZ-VOUS QUI FAIT BOUGER L'INCLUSION EN ENTREPRISE



Le 14 mai 2025, Paris La Défense Arena accueillera la 9e édition d'Inclusiv'Day, le rendez-vous de référence pour tous les acteurs engagés en faveur de l'inclusion, du handicap et de la diversité en entreprise.

L'Inclusiv'Day, organisé par le Groupe Les Echos – Le Parisien, s'est imposé comme le grand rendez-vous national des organisations inclusives et des innovations sociales. Et pour dire, cette 9e édition attend plus de 5 300 participants, 270

intervenants et 200 partenaires autour de 120 sessions et animations variées. Toutes sont pensées pour accélérer la dynamique inclusive au sein des entreprises et des institutions.

Un programme riche et engagé

Portée par le fil rouge « Générations inclusives : de la parole aux actes », l'édition 2025 propose un programme structuré autour de 6 grands axes thématiques : actualités et perspectives, diversité et insertion, santé et handicap, politiques RH et innovations sociales, achats responsables, et innovations numériques ou technologiques. Des personnalités engagées et inspirantes viendront partager leurs expériences et ouvrir le débat sur les enjeux de l'entreprise inclusive. C'est le cas de Julia de Funès (philosophe, essayiste et conférencière), Eglantine Eméyé (journaliste, animatrice et présidente de l'association Un pas vers la vie dédiée à l'autisme), Nathalie Renoux (journaliste du Groupe M6 et marraine de la Fondation M6 pour la réinsertion professionnelle) ou encore Amaury Pascaud (co-fondateur et président Beyond Production).

Pour découvrir le programme complet, la liste des intervenants et s'inscrire gratuitement, rendez-vous sur

<https://event.inclusivday.com/>

ÉTABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX : LES VISITES A L'IMPROVISTE, C'EST UN DROIT



La loi sur la société du bien-vieillir, adoptée en avril 2024, consacre le droit des proches de résidents d'établissements médico-sociaux à leur rendre visite sans en avertir la direction. Cette dernière resterait toutefois libre d'imposer des créneaux horaires pour les visites, mais celles-ci doivent être autorisées tous les jours de la semaine.

Informez la cheffe de service des visites « trois jours à l'avance ». Telle est la demande faite aux proches dans cet établissement pour personnes handicapées des Hauts-de-Seine (92). « Afin que

nous puissions nous organiser et prévenir le résident », note le directeur dans un courrier adressé aux familles en octobre 2024. « Mais nous n'avons jamais refusé une visite spontanée dans tous nos établissements », précise le président de l'association gestionnaire dans un courrier adressé à la députée Christine Arrighi, qui s'était émue de cette situation.

Pas d'information préalable, ni de visite interdite

De plus, le directeur « ne peut s'opposer à une visite ». Sauf dans deux cas particuliers. Si « elle constitue une menace pour l'ordre public à l'intérieur ou aux abords de l'établissement ou pour la santé du résident, des autres résidents ou des personnes qui y travaillent ». Sous réserve qu'un professionnel de santé ait évalué cette menace.

Selon la loi, les établissements n'ont donc pas le droit d'imposer aux proches d'un résident de prévenir qu'ils passeront à tel ou tel moment. Quelques règles minimales à définir selon les cas

« J'approuve cette évolution législative, commente Danièle Langlois, présidente d'Autisme France. Mais il faudrait définir quelques règles minimales, en fonction de la configuration des structures. Il ne s'agit pas de mettre en difficulté les adultes les plus fragiles. Ni leurs encadrants, déjà si durs à recruter et à fidéliser. »

Et de donner l'exemple des établissements pour adultes autistes. « Il y a des personnes très vulnérables perturbées par le moindre imprévu. Je vois mal comment on pourrait laisser venir à toute heure tous ceux qui le souhaiteraient. Et comment s'assurer que le résident est d'accord ? Trouverait-on normal que des parents déboulent chez leurs enfants non handicapés devenus adultes sans prévenir ? »

Des restrictions strictement nécessaires et proportionnées

Alors, le règlement de fonctionnement de la structure peut-il imposer des créneaux horaires à l'intérieur desquels les visites sont possibles ? Dans un rapport sur les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en Ehpad, la Défenseure des droits rappelle que « les mesures consistant à restreindre une liberté fondamentale ne peuvent être qu'exceptionnelles et, dans tous les cas, strictement nécessaires et proportionnées ».

En revanche, interdire les visites certains jours serait illégal. Les établissements « garantissent le droit des personnes qu'ils accueillent de recevoir chaque jour tout visiteur de leur choix », dispose la loi du 8 avril 2024.

Lire l'article complet : <https://www.faire-face.fr/2025/05/02/etablissements-medico-sociaux-visites-improviste-droit/>

MODE : DU SUR-MESURE GRACE A LA RETOUCHE ADAPTATIVE



Depuis 2011, l'association Mode Estime œuvre à l'insertion socio-professionnelle par la création de mode au sein de son atelier qui accueille des personnes éloignées de l'emploi. Elle propose aussi un service destiné à adapter les vêtements aux personnes hors des normes du prêt-à-porter classique, notamment en situation de handicap.

En 2024, l'association **Mode Estime** s'est enrichie d'un service payant de confection et de retouches appelé

Hormê destiné à adapter les vêtements aux personnes en situation de handicap, en parcours de soins ou à la morphologie atypique. Cet atelier propose deux manières de se procurer des tenues adaptées.

Première option pour trouver son bonheur ? Chiner dans la collection de produits de seconde main constituée par les spécialistes de Hormê. Composés de basiques et d'intemporels, ces habits sont sélectionnés pour leur adaptabilité, c'est-à-dire la possibilité, selon les besoins, d'y coudre un zip ou une bande scratch, d'y ajouter un fermoir aimanté ou encore de réaliser des échancrures et des ouvertures.

Seconde option ? Confier à l'atelier son propre vêtement (haut fétiche, vêtement offert, habit coup de foudre...), afin qu'une des couturières le retouche pour l'adapter aux besoins de son ou sa propriétaire. Il suffit parfois d'un petit truc en plus en plus pour trouver un plaisir nouveau à le porter.

<https://www.modeestime.fr/mode-adaptative/>

QU'EST-CE QUE LA SANTE MENTALE ?



Longtemps reléguée au second plan, la santé mentale occupe aujourd'hui une place centrale dans le débat public, portée par son inscription au rang de Grande cause nationale en octobre 2024

La santé mentale, définie par l'OMS

Elle est l'une des trois composantes essentielles de la santé... « *Pas de santé sans santé mentale !* », martèle l'Organisation mondiale de la santé. Depuis 2001, l'OMS la définit comme un « *état de complet bien-être physique, mental et social* » qui permet « *à chacun de*

réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté », poursuit cette agence spécialisée des Nations unies. Autrement dit, la santé mentale ne se résume pas à l'absence de troubles mentaux, elle englobe un équilibre émotionnel, psychologique et social, influencé par des facteurs biologiques, sociaux et environnementaux.

« Elle n'est pas un état figé »

Par conséquent, « *la santé mentale n'est pas un état figé, elle est une recherche permanente d'un état d'équilibre psychique, propre à chaque personne, selon ses conditions de vie et les événements qu'elle vit ou qu'elle a vécus* », précise l'Observatoire Santé mentale, handicap et emploi, publié par l'Agefiph en avril 2024. Ainsi, elle recouvre trois dimensions : « *la santé mentale positive dans sa dimension de promotion et*

prévention en population générale, les troubles mentaux courants et les troubles psychiatriques sévères pouvant déboucher sur des situations de handicap psychique », indique Santé publique France.

La détresse psychologique réactionnelle

Les états momentanés de souffrance psychique ou la détresse psychologique réactionnelle, « induite par des situations éprouvantes ou des difficultés existentielles », telles que le deuil, l'échec relationnel ou scolaire, la maladie, la perte d'emploi, les difficultés financières, ne sont pas « forcément révélatrices d'un trouble mental », affirme cette agence nationale de santé publique. « Les symptômes, relativement communs et le plus souvent anxieux ou dépressifs, apparaissent généralement dans un contexte d'accidents de la vie ou d'événements stressants et peuvent être transitoires », poursuit-elle, et constituent ainsi une « réaction adaptative normale ».

« Toutes les émotions négatives ne révèlent pas un trouble psychique »

Toutes les émotions négatives ou symptômes ne révèlent donc pas la présence d'un trouble psychique. Moments de stress, de tristesse, de dépréciation, de découragement... Ces fluctuations de l'humeur et du « moral » sont, elles aussi, « normales » et, dans la majorité des cas, ne nécessitent pas de soins spécialisés. « Toutefois, mal repérée ou mal accompagnée, la détresse psychologique peut faire basculer la personne dans une maladie ou multiplier les difficultés sociales », avertit Santé publique France. « Si elle est intense et perdure, elle peut constituer l'indicateur d'un trouble psychique », ajoute-t-elle.

Quelles différences entre les troubles psychiques fréquents et sévères ?

En outre, il convient de distinguer les troubles psychiques « fréquents », tels l'anxiété généralisée, le burn-out, les troubles obsessionnels compulsifs et les dépressions avec une intensité modérée à moyenne, qui peuvent être traités par un accompagnement médical et psychologique jusqu'à retrouver un état de santé mentale satisfaisant, des troubles psychiques sévères, souligne l'Observatoire Santé mentale, handicap et emploi. Ces derniers, qui regroupent notamment la schizophrénie, la bipolarité et la dépression sévère, se caractérisent par l'importance des symptômes, leur durée et la nécessité d'une prise en charge médicale sur le long terme et d'actions thérapeutiques ciblées.

En France, on estime qu'une personne sur cinq est touchée par un trouble psychique. Un rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) de 2015 estimait qu'une sur deux sera concernée au cours de sa vie.

<https://informations.handicap.fr/a-qu-est-ce-que-la-sante-mentale-38019.php>



<https://nuitduhandicap.fr/>

COIN CULTURE



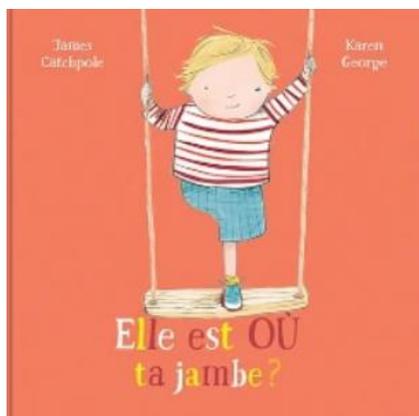
Dans ce guide pratique, le Dr Hugo Baup, médecin psychiatre, nous aide à prendre en main notre santé mentale et répond à toutes nos interrogations :

- Quand consulter ? Repérer les signes d'alerte, différencier un mal-être passager d'une détresse psychologique ou d'un trouble psychique...
- Qui consulter ? Les différents types de psys et leurs approches, trouver la personne qui nous convient...
- Quel type de thérapie pour quelles difficultés ? Faire face à un événement de vie avec la psychothérapie de soutien, lutter contre un trouble anxieux ou une phobie

grâce aux thérapies comportementales et cognitives (TCC), etc.

- Le déroulement d'une psychothérapie : les grandes étapes, est-ce qu'on va forcément mieux tout de suite, quand arrêter...
- Les principaux troubles psychiques et leurs traitements : comprendre un diagnostic et le fonctionnement des familles de médicaments, déjouer les idées reçues...
- Quand emmener son enfant chez le ou la psy ? Les signaux qui doivent alerter les parents, les spécificités d'une psychothérapie pour enfant ou adolescent-e...
- Aider un-e proche qui va mal psychologiquement : soutenir et accompagner un-e proche, sans s'épuiser...

[https://www.fnac.com/a20969168/Hugo-Baup-Comment-ca-va-toi-Le-guide-pratique-de-la-sante-mentale?NUMERICAL=Y&Origin=fnac_google#FORMAT=ebook%20\(ePub\)](https://www.fnac.com/a20969168/Hugo-Baup-Comment-ca-va-toi-Le-guide-pratique-de-la-sante-mentale?NUMERICAL=Y&Origin=fnac_google#FORMAT=ebook%20(ePub))



Du haut de sa poutre, transformée pour l'occasion en vaisseau de pirate, Joe s'amuse à déjouer les requins et les crocodiles. Mais sa fantaisie s'arrête lorsqu'une fillette surgit et constate que le corsaire n'a qu'une seule jambe. Mais pourquoi ? Et s'il n'avait simplement pas envie de répondre ? S'il laissait les enfants imaginer la suite ?

James Catchpole était destiné à être soit un chanteur itinérant, soit un footballeur amputé. Il a réussi à descendre du banc des remplaçants à quelques reprises pour l'équipe de football des amputés d'Angleterre, et a également fait le tour de la Provence avec une guitare (une autre profession où il est bien d'avoir une jambe), mais a atteint les limites de son talent dans les deux domaines au milieu de la vingtaine, et a donc rejoint l'entreprise familiale de livres pour enfants. Il dirige maintenant The Catchpole Agency avec sa femme Lucy. Lucy et James vivent à Oxford avec leurs deux jeunes filles.

Karen George a passé beaucoup de temps à dessiner et à peindre. Quand elle était petite, c'est ce qu'elle aimait le mieux faire. Quand elle était un peu plus âgée, Karen a obtenu un diplôme spécialisé de première classe en beaux-arts suivi d'une maîtrise du Royal College of Art. Karen a peint des plateaux de cinéma pendant un certain temps jusqu'à ce qu'en 2009, elle remporte le concours Picture This pour illustrer un livre de Julia Donaldson. Karen vit à Bristol avec sa famille et son chat Dr Calamari.

<https://www.fnac.com/SearchResult/ResultList.aspx?Search=Elle+est+o%C3%B9+ta+jambe+%3F&sft=1&sa=0>

PENSEZ A RENOUELER VOTRE ABONNEMENT



Cliquez sur le lien suivant et grâce à HELLOASSO, votre adhésion sera entièrement dématérialisée :



<http://www.handicapenergie.fr/elementor-1750/>

Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : contact@handicapenergie.fr

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

